2000-2001 rapport annuel

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité



Créé en 1982, le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité a pour mission de s'acquitter des responsabilités du gouvernement fédéral dans le domaine des déchets radioactifs antérieurs de faible activité (DRFA) au Canada. Le Bureau est administré par Énergie atomique du Canada limitée conformément à une entente de recouvrement des coûts conclue avec Ressources naturelles Canada, ministère fédéral qui finance la gestion des DRFA et établit la politique nationale s'y rapportant.

Le Bureau a notamment pour mandat :

- de résoudre les problèmes posés par les DRFA qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral;
- d'établir, au besoin, un service de stockage des DRFA courants payé par les usagers;
- de répondre aux besoins d'information du public au sujet des DRFA.

Pour de plus amples renseignements

Bureau national

1595, cour Telesat, bureau 700 Ottawa (Ontario)

K1B 5R3

Téléphone : (613) 998-9442 Télécopieur : (613) 952-0760

Bureau de Port Hope

67, rue John, bureau 104 Port Hope (Ontario)

L1A 2Z4

Téléphone : (905) 885-9488 Télécopieur : (905) 885-7458

info@llrwmo.org www.llrwmo.org D. R. Whelan

Directeur général

Direction des ressources

énergétiques

Ressources naturelles Canada

580, rue Booth

Ottawa (Ontario)

K1A 0E4

P. A. Brown

Directeur

Division de l'uranium et des déchets radioactifs

Direction des ressources

énergétiques

Ressources naturelles Canada

580, rue Booth

Ottawa (Ontario)

K1A 0E4

C. J. Allan

Directeur général

Déclassement et Gestion

des déchets

Énergie atomique

du Canada limitée

Laboratoires de Chalk River

Chalk River (Ontario)

K0J 1J0

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité pour l'exercice clôturé le 31 mars 2001.

Le présent rapport a été préparé conformément à l'article 5.2 du protocole d'entente conclu entre Énergie, Mines et Ressources Canada (aujourd'hui Ressources naturelles Canada) et Énergie atomique du Canada limitée au sujet de l'administration du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

R. L. Zelmer, ing., RPP

Table des matières

Message du directeur
Programme des déchets antérieurs 4
Un nouveau contexte réglementaire 5
Initiative dans la région de Port Hope : une solution à long terme
La ville de Port Hope : activités intérimaires de gestion des déchets
Itinéraire de transport dans le Nord 9
Scarborough11
Autres sites de gestion de déchets antérieurs
Programme des déchets courants
Programme d'information
Personnel du Bureau
Rétrospective financière

Message du directeur

Partout au Canada, une ère de grands progrès dans la gestion des déchets antérieurs a commencé. L'exercice 2000-2001 a été marqué par des réalisations, des négociations intenses et une coopération exceptionnelle pour la résolution de problèmes.

Dans la région de Port Hope, en Ontario, les collectivités locales ont proposé des solutions pour le stockage à long terme de la plupart des déchets contaminés à l'uranium et au radium accumulés au Canada. Le document intitulé *Principes préalables à l'entente*, élaboré à partir des propositions faites par la ville de Port Hope, le canton de Hope et la municipalité de Clarington pour accueillir des installations de stockage à long terme, a jeté les bases de l'*Accord juridique* pour le nettoyage et la gestion sûre des déchets. Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité est venu en aide aux signataires de l'accord, c'est-à-dire les trois municipalités et le gouvernement du Canada, lors des négociations qui ont abouti à la version finale des deux documents.

Le rapport annuel met l'accent sur l'historique des déchets dans la région de Port Hope et sur la recherche d'une solution. Les mesures correctrices fort attendues devraient commencer dans cinq ans, dès que les propositions visant le nettoyage, le stockage et la gestion à long terme des déchets auront franchi avec succès les processus législatifs de l'examen environnemental et de l'autorisation.

À la lumière des progrès accomplis dans la région de Port Hope, il ressort clairement que l'initiative et le soutien communautaires sont essentiels à la résolution satisfaisante des problèmes de gestion des déchets radioactifs de faible activité au Canada. Il semble même que des solutions similaires ayant l'appui de la collectivité émergent en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest.



Chercher ensemble des solutions avec les collectivités pour la gestion des déchets radioactifs de faible activité.

De gauche à droite : Connie Martinell, ex-secrétaire du Comité spécial des DRFA du canton de Hope et maintenant directrice générale de la municipalité de Port Hope, et. Bob Zelmer et Mark Gardiner du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, et Mike Rostetter, directeur municipal de la municipalité de Port Hope

Pour tous ceux qui œuvrent dans le domaine de la restauration de l'environnement et de la gestion des déchets, la période que nous traversons actuellement est stimulante et encourageante. Au cours des mois et des années qui viennent, le Bureau restera à l'affût d'occasions de contribuer à l'élaboration de solutions pour la gestion à long terme sûre de tous les déchets de faible activité accumulés au Canada.

Le directeur, R. L. Zelmer

Programme des déchets antérieurs

Qu'entend-on par déchets radioactifs de faible activité?

Au Canada, les déchets radioactifs de faible activité (DRFA) se définissent par exclusion. Les déchets radioactifs qui ne sont pas des déchets de combustibles nucléaires (également désignés par l'expression déchets à haute activité) ou de mines d'uranium ou des résidus de traitement de l'uranium sont considérés comme des DRFA. Une grande partie des DRFA accumulés au Canada sont des déchets antérieurs constitués de terre contaminées au cours des 70 dernières années. Aujourd'hui, la plupart des DRFA découlent d'activités liées à la production d'électricité nucléaire, à la recherche et au développement dans le domaine nucléaire, de même qu'à la production et à l'utilisation de radio-isotopes en médecine, dans l'enseignement, dans le domaine de la recherche, en agriculture et dans les secteurs industriels. Les DRFA courants peuvent aussi bien être des déchets légèrement contaminés découlant d'activités opérationnelles que des matières ou des composants fortement contaminés (p. ex., colonnes échangeuses d'ions et éléments internes du coeur d'un réacteur) découlant d'activités d'exploitation, de maintenance et de déclassement.

Les déchets antérieurs sont des déchets radioactifs de faible activité (DRFA) qui ont été gérés d'une manière qui n'est plus jugée acceptable aujourd'hui et dont on ne peut raisonnablement attribuer la responsabilité aux producteurs initiaux. Le gouvernement fédéral a assumé la responsabilité des déchets antérieurs au Canada par l'entremise du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité.

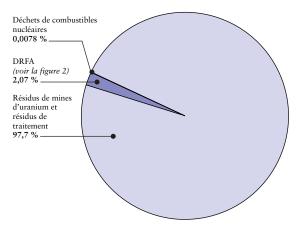
La plupart des déchets antérieurs comportent des résidus de traitement, ainsi que la terre, et des matériaux contaminés. Les premiers déchets remontent aux années 30, époque à laquelle on purifiait le radium à des fins médicales dans une usine à Port Hope, en Ontario. Le Canada compte près de 1,2 million de mètres cubes (m³) de déchets antérieurs, la plupart dans des installations de stockage provisoire situées dans la région de Port Hope.

Le Bureau exécute des travaux de décontamination et de remise en état, et s'occupe de la construction et de l'administration d'installations de stockage provisoire, selon les besoins, jusqu'à ce que l'on puisse transporter les déchets accumulés dans des installations de gestion de longue durée et de stockage permanent. Toutes les activités sont exécutées conformément aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), l'organisme de réglementation nucléaire fédéral.

Les principaux sites de DRFA antérieurs au Canada se trouvent :

- dans la ville de Port Hope, en Ontario;
- · dans le canton de Hope, en Ontario;
- dans la municipalité de Clarington, en Ontario;
- à Scarborough, en Ontario;
- dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nord de l'Alberta sur l'Itinéraire de transport dans le Nord.

Figure 1 : Total des déchets radioactifs au Canada à la fin de 2000 : 87 millions m³



¹ La Commission de contrôle de l'énergie atomique est devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire le 31 mai 2000.

Déclassement
0,39 %

Production et utilisation
de radio-isotopes
1,00 %

Recherche et
développement
27,33 %

Combustible
nucléaire
3,78 %

Déchets antérieurs
(voir la figure 3)
66,67 %

Total des DRFA au Canada: environ 1,8 million m³

Figure 2:

Figure 3: Total des déchets antérieurs au Canada : environ 1,2 million m³

Canton de Hope
41 %

Ville de Port Hope
22 %

Itinéraire de transport dans le Nord
4 %

Scarborough

Un nouveau contexte réglementaire

La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, entrée en vigueur le 31 mai 2000, remplace la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, qui datait de 1946. En vertu de la nouvelle Loi, la Commission de contrôle de l'énergie atomique est devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Tous les titulaires de permis et propriétaires de matières radioactives doivent maintenant se conformer aux dispositions de la nouvelle Loi et du règlement d'application.

Municipalité de Clarington

Le Bureau examine depuis un certain temps les répercussions de la nouvelle Loi et du règlement sur son fonctionnement :

- Le Bureau travaille en étroite collaboration avec la CCSN afin de déterminer les effets du nouveau régime de permis sur son fonctionnement. Il pourrait être tenu de demander des permis pour certains sites non autorisés dont il a la responsabilité. Le personnel du Bureau a accompagné certains membres du personnel de la CCSN lors de visites sur ces sites et a fourni des renseignements techniques et autres afin que la CCSN puisse procéder à une évaluation objective de chaque site.
- Il est fort peu probable que la réduction de la limite de dose efficace du public de 5 millisieverts (mSv) à 1 mSv touche beaucoup le fonctionnement du Bureau. Ces dernières années, le Bureau a mené des activités de remise en état et de nettoyage en fonction de ces limites et a constaté que le choix de la limite ne touche que légèrement le déclenchement de mesures correctrices.
- Le Bureau étudie toujours les effets de l'autorité législative qu'accorde la Loi à la CCSN d'ordonner des mesures de remise en état pour les sites contaminés. Le Bureau a toujours fait preuve de diligence dans ses interventions intérimaires sur les sites contaminés connus qui pouvaient représenter un risque pour la santé et la sécurité à court terme.

Initiative dans la région de Port Hope : une solution à long terme

L'année écoulée a marqué une étape majeure dans les efforts de nettoyage des déchets antérieurs dans la région de Port Hope, en Ontario. Les collectivités visées ont signé un *Accord juridique* pour le nettoyage, le stockage et la gestion à long terme des déchets dans les installations de stockage des municipalités de Port Hope, du canton de Hope et de Clarington. Le gouvernement fédéral a signé cet accord le 29 mars 2001.

L'Accord juridique a été élaboré à partir des Principes préalables à l'entente qu'ont paraphés les collectivités et le gouvernement fédéral en octobre 2000 après huit mois de négociation. Le Bureau a fourni un soutien à Ressources naturelles Canada lors des négociations qui ont mené à la signature de l'entente sur les *Principes* et de l'Accord juridique.

Les DRFA qui totalisent environ 1 million de mètres cubes et qui se trouvent dans les trois collectivités remontent à l'époque où ont commencé les opérations de raffinage du radium et de l'uranium, dans les années 30. Le gouvernement fédéral est responsable de la gestion à long terme de ces déchets antérieurs, qui sont actuellement stockés dans plusieurs installations autorisées et non autorisées de la ville de Port Hope et aussi dans deux installations de gestion autorisées situées tout près – l'installation de gestion des déchets de Welcome (fermée en 1955), dans le canton de Hope, et l'installation de gestion des déchets de Port Granby (fermée en 1988), dans la municipalité de Clarington - propriété actuelle de Cameco Corporation (anciennement Eldorado nucléaire Limitée).

En 1988, le gouvernement fédéral a entrepris des recherches afin de trouver, en Ontario, une collectivité disposée à recevoir une installation de stockage permanenet des déchets pour la région de Port Hope, mais aucune entente n'a été conclue à cet effet. En 1997 et en 1998, les trois municipalités de

Chronologie des DRFA dans la région de Port Hope

1932 Eldorado Gold Mines Ltd. ouvre des installations de raffinage de radium à Port Hope.

Années 30 à 70 Des propriétés situées dans la ville de Port Hope sont contaminées de diverses façons, notamment par des déversements lors du transport, le détournement non consigné, non surveillé ou non autorisé de matériaux de remblayage et de matériaux contaminés, l'érosion par le vent et l'eau et la propagation de la contamination provenant d'aires de stockage des résidus.

1942-1954 Les efforts de production passent du raffinage du radium au raffinage de l'uranium.

1948-1954 Les résidus sont stockés à l'installation de gestion des déchets de Welcome, dans le canton de Hope, à environ 3 kilomètres au nord-ouest du site de l'usine.

1955-1988 Les activités de gestion des déchets se déroulent à environ 13 kilomètres à l'ouest vers l'installation de gestion des déchets de Port Granby, dans le canton de Clarke, devenu la municipalité de Clarington.

1976-1981 La Commission de contrôle de l'énergie atomique dirige un vaste programme de stockage des déchets radioactifs dans la ville de Port Hope.

1982 Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité pour la gestion des déchets antérieurs est établi dans la ville de Port Hope et ailleurs au Canada.

1982-2001 Le Bureau enquête, caractérise et regroupe les déchets dans la ville de Port Hope. Le Programme de surveillance des travaux de construction est mis en place afin de réduire au minimum la dispersion des déchets.

1988 Le gouvernement fédéral crée le Groupe de travail chargé du choix d'un site de la gestion des déchets faiblement radioactifs, afin de trouver une installation de gestion des déchets dans la région de Port Hope.

1988-1996 Le Groupe de travail chargé du choix d'un site invite toutes les municipalités de l'Ontario à envisager la possibilité d'accueillir une installation de gestion à long terme des déchets de la région de Port Hope. Deep River négocie avec le gouvernement fédéral afin de devenir une collectivité hôte, mais les négociations prennent fin sans entente.

1997-1999 Le canton de Hope, la ville de Port Hope et la municipalité de Clarington élaborent des propositions communautaires en vue de construire des installations locales de gestion à long terme de déchets et soumettent ces propositions au gouvernement fédéral.

2000 Le gouvernement du Canada et les collectivités signent le document intitulé *Principes préalables à l'entente* décrivant les modalités d'un projet de nettoyage des DRFA dans les trois collectivités.

Les municipalités signent un Accord juridique basé sur les Principes préalables à l'entente.

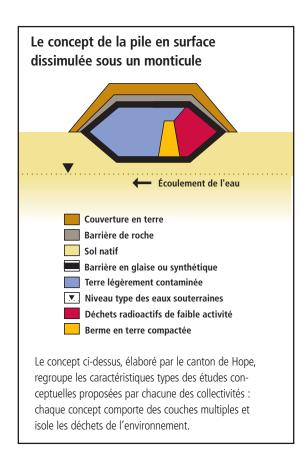
2001 Le gouvernement du Canada signe l'*Accord juridique* décrivant son engagement d'effectuer la décontamination des sites contaminés et de construire des installations de gestion à long terme des DRFA.

la région, sur l'initiative du canton de Hope, ont envisagé un appui en faveur de solutions locales à la gestion à long terme de leurs déchets.

Chaque conseil municipal a mis sur pied un comité consultatif local dans le but d'élaborer un concept pour les différentes possibilités de gestion à long terme à envisager. À l'automne de 1998, le conseil municipal du canton de Hope a recommandé au

gouvernement fédéral la solution qu'il privilégiait. En 1999, la ville de Port Hope et la municipalité de Clarington ont également proposé au gouvernement fédéral leurs options privilégiées pour les installations de stockage. Par la suite, les trois collectivités ont entrepris des négociations avec le gouvernement fédéral dans le but d'établir les conditions pour l'aménagement de ces installations.

Les études conceptuelles des installations – d'une durée d'au moins 500 ans chacune – varient quelque peu selon les collectivités. À Port Hope et dans le canton de Hope, les propositions portent sur l'encapsulation complète des déchets dans de nouvelles installations de surface dissimulées sous des monticules (voir la figure). Les barrières artificielles au-dessus et en dessous des matières enfouies isolent les déchets. Après la fermeture des installations, le terrain pourrait être aménagé à des fins récréatives futures.



Clarington a opté pour la gestion sur place des déchets. Cette approche comprend l'aménagement d'une tranchée d'interception de la nappe phréatique autour de l'installation existante de gestion des déchets de Port Granby et du recouvrement des déchets à l'aide d'une couverture à couches multiples et à faible perméabilité. Une partie des déchets provenant du site seraient déplacés (environ 20 p. 100 des déchets actuels sur le site) et enfouies sous une pile aménagée à cette fin sur le site. La proposition de Clarington prévoit aussi que l'installation sera stabilisée pour compenser l'érosion des falaises et des rives du site, en bordure du lac Ontario.

D'ici quatre à cinq ans, ces propositions feront l'objet d'une planification détaillée, de plans techniques, de consultations auprès de la collectivité et d'études environnementales dans le cadre d'une évaluation en matière d'environnement et d'un examen. Les travaux de construction et de remise en état s'étaleront sur une période de cinq à sept ans à la suite de l'approbation réglementaire. Après la fermeture, les sites seront réaménagés à des fins récréatives. La surveillance environnementale se poursuivra tant et aussi longtemps que l'organisme de réglementation le jugera à propos.

Canton de Hamilton Nouvelle IGD proposée à Port Hope Port Britain Otty Pt. Lac Ontario Emplacement des installations de gestion des déchets

La ville de Port Hope : activités intérimaires de gestion des déchets

Historique

Les déchets antérieurs de la ville de Port Hope, en Ontario, découlent des opérations de purification du radium et de l'uranium que l'ancienne société d'État Eldorado nucléaire Limitée (ENL) avait effectuées durant les années 30 à 50. De 1975 à 1982, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a mené des enquêtes et des activités de remise en état au nom du Groupe de travail fédéralprovincial sur la radioactivité. Depuis, le Bureau a mené d'autres enquêtes, effectué d'autres opérations de décontamination et procédé à des consolidations. Près de 265 000 m³ de déchets se trouvent maintenant dans quatre installations autorisées de la CCSN et dans neuf installations non autorisées de Port Hope, lesquelles sont inspectées et contrôlées périodiquement par le Bureau.



La surveillance courante de l'environnement dans la ville de Port Hope comprend l'échantillonnage de l'eau de la rivière Ganaraska, qui coule à proximité de sites de DRFA antérieurs.

Activités en 2000-2001

 La surveillance des sites autorisés et non autorisés dans la ville de Port Hope a démontré qu'il n'ont pas de répercussions importantes pour l'environnement. • Dans le cadre du Projet de surveillance des travaux de construction (PSTC), qui relève conjointement du Bureau et de la ville de Port Hope, le Bureau a continué d'administrer le site de stockage temporaire (SST) du prolongement de la rue Pine autorisé par la CCSN, qui reçoit des déchets dans le cadre des activités de surveillance des travaux de construction dans cette ville. Le Bureau a reçu 131 demandes pour le PSTC et fait transporter 270 m³ de terre contaminée au SST.



La journée d'accueil tenue en avril 2000 a été l'occasion de parler de la nécessité d'agrandir le site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine afin d'y recevoir de la terre contaminées recueillies lors de travaux de construction et de développement normaux à Port Hope.

- Dans le cadre de sa demande d'autorisation d'agrandir le SST du prolongement de la rue Pine, le Bureau a procédé à un examen environnemental (en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale) et l'a soumis à la CCSN. La CCSN a fait circuler le document afin que les parties intéressées (y compris les ministères et organismes fédéraux et provinciaux) puissent l'examiner.
- Le Bureau a envoyé quelque 540 lettres en réponse aux demandes d'information de propriétaires d'habitations et d'agents immobiliers sur les niveaux de rayonnement des propriétés. Une de ces demandes a incité le Bureau à mener une enquête sur une résidence privée. Selon cette enquête, les niveaux de contamination à plusieurs endroits dans la maison dépassent les critères de contamination intérieure établis par le Groupe de travail fédéral-provincial de 1977 sur la radioactivité. Des travaux de remise en état sont prévus pour avril 2001.



Les terrains du port en bordure du quai du centre à Port Hope font partie de l'initiative de nettoyage et de gestion à long terme des déchets radioactifs décrite dans l'Accord juridique conclu entre le gouvernement fédéral et les municipalités.

- Le Bureau a continué de participer aux réunions du Port Hope Community Health Concerns Committee.
- Le Bureau a continué d'assurer la gestion intérimaire des déchets radioactifs sur le site Viaducts en installant une barrière anti-intrusion en bordure d'une propriété privée.
- Pour des motifs de sécurité, le Bureau a démoli une annexe à un bâtiment qui s'affaissait sur son terrain de la rue Cayan.

Itinéraire de transport dans le Nord

Historique

De 1991 à 1993, le Bureau a procédé à l'examen de l'itinéraire de 2 200 km correspondant à la route empruntée pendant les années 30 à 60 pour le transport de minerai et de concentrés d'uranium et de radium entre les Territoires du Nord-Ouest et l'Alberta. Il a pu ainsi déterminer que près de 47 000 m³ de terre avaient été contaminés par l'uranium sur plusieurs sites.

Au cours de cet examen, le Bureau a pris certaines mesures là où les rayonnements présentaient des risques inacceptables à court terme. C'est ainsi qu'il a fait transporter de petites quantités de minerai et de concentrés d'uranium et, dans un cas particulier, près de 200 m³ de terre contaminée à vers un site de stockage temporaire de la région.

De 1993 à 1996, le Bureau a fait transporter près de 31 000 m³ de terre légèrement contaminée provenant de plusieurs sites de Fort McMurray, en



À Fort McMurray, le Bureau assure une surveillance annuelle de la structure de confinement de la décharge de la municipalité régionale de Wood Buffalo.

Alberta, vers une structure de confinement spécialement conçue et aménagée à la décharge locale qu'il surveille pendant l'année.

Le Bureau procède toujours à des contrôles radiologiques et mène les travaux de remise en état qui s'imposent à la suite de changements proposés pour l'utilisation de ces sites. À la fin de l'année, il avait fait transporter près de 250 m³ de matériaux provenant de différents sites de l'Itinéraire de transport dans le Nord à son installation de stockage des laboratoires d'EACL, à Chalk River.



Le personnel du Bureau visite périodiquement les divers sites le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord.

Activités en 2000-2001

- Le Bureau et la CCSN participent à l'élaboration d'une stratégie réglementaire pour l'Itinéraire de transport dans le Nord. En décembre 2000, le Bureau a soumis à Ressources naturelles Canada un cadre de planification consolidé qui propose un plan quadriennal pour régler toutes les préoccupations liées aux DRFA antérieurs connus le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord (y compris Fort McMurray et les Territoires du Nord-Ouest).
- Le Bureau a poursuivi ses activités courantes de surveillance et d'entretien de la structure de confinement sur le site de la décharge de la municipalité régionale de Wood Buffalo et de la propriété de CN Waterways à Fort McMurray, en Alberta. Il a notamment modifié la clôture entourant la propriété de CN Waterways afin de réduire les risques d'exposition aux niveaux de rayonnements gamma élevés présents sur le site. Le rapport annuel sur les activités de surveillance et d'entretien de la structure de confinement est maintenant terminé et prêt à remettre aux parties intéressées au début de l'exercice 2001-2002.

Le personnel du Bureau s'est joint aux représentants de la CCSN pour une visite du site de CN Waterways pour y évaluer l'urgence de mener à terme les travaux de remise en état.

 Le Bureau a continué de fournir un soutien technique au Groupe de travail sur l'uranium de Tulita. Le Bureau fait partie du Groupe qui a été mis sur pied pour l'élaboration d'une solution visant à aborder les questions liées aux déchets antérieurs d'uranium dans le district de Tulita.

- Le Bureau a continué de fournir un soutien technique pour un comité interministériel (formé de représentants d'Affaires indiennes et du Nord Canada, de Ressources naturelles Canada et de Santé Canada) qui discute des activités concernant les déchets antérieurs d'uranium dans la région du Grand lac de l'Ours, dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le Bureau fournit aussi un soutien technique à la Table Canada-Deline sur l'uranium (TCDU), un forum qui doit permettre à Affaires indiennes et du Nord Canada et à la bande dénée de Deline de déterminer comment aborder les craintes de la collectivité concernant les répercussions des activités minières antérieures à Port Radium.

Scarborough

Historique

Au milieu des années 40, on a constaté une contamination au radium à Scarborough, en Ontario, à la suite d'opérations de récupération du radium dans une ferme. Cette contamination a été découverte dans le secteur du croissant McClure, en 1980, et non loin de là, sur l'avenue McLevin, en 1990. En 1995, le Bureau a évacué 16 000 m³ de terre qui se trouvaient sur plus de 60 propriétés résidentielles et commerciales et a transféré 50 m³ de terre pouvant faire l'objet d'une autorisation vers l'installation de stockage du Bureau aux laboratoires d'EACL, à Chalk River. La terre légèrement contaminée a été transférée à un site de stockage situé dans un secteur industriel de l'avenue Passmore.

Activités en 2000-2001

Le Bureau a continué d'entretenir et de surveiller le site de stockage de l'avenue Passmore. Les résultats du Programme de surveillance environnementale sont affichés sur les lieux et les intéressés peuvent consulter les rapports annuels de surveillance à la succursale Malvern de la Bibliothèque publique de Toronto. Ces résultats indiquent que les niveaux de radon de rayonnements gamma et de radium 226 sont dans les limites du rayonnement naturel.

Autres sites de gestion de déchets antérieurs

De façon ponctuelle, le Bureau assainit de petites quantités de déchets antérieurs produits par des entreprises ayant utilisé du radium pour diverses utilisations. Dans plusieurs provinces, on a récupéré des déchets ou retrouvé des cadrans au radium et de petites quantités de terre contaminée et de matériaux de construction. Lorsque ses ressources le permettent, le Bureau accepte de stocker des matériaux qui contiennent du radium à la demande de la CCSN ou des propriétaires des déchets.



Le personnel du Bureau procède à l'échantillonnage mensuel dans le cadre des activités de surveillance environnementale du site de l'avenue Passmore, à Scarborough.

Activités en 2000-2001

À la demande de la CCSN, le Bureau a fait une visite des sites contaminés de DRFA de la région de Toronto qui a permis de réévaluer l'état d'un ascenseur sur l'une des propriétés. Cet ascenseur ne répondait pas aux critères établis par le Groupe de travail fédéral-provincial 1977 sur la radioactivité et devait faire l'objet d'une remise en état. Le Bureau a procédé à la décontamination de l'ascenseur dans les délais impartis par la CCSN.



Les autres sites de déchets accumulés qui ont exigé l'intervention du Bureau en 2000-2001 comprennent cet immeuble de la région de Toronto. Les travaux ont été exécutés dans les délais impartis par la CCSN.

• Le Bureau a ramassé des cadrans contenant du radium dans les environs d'un collège de Toronto et des cadrans et d'autres pièces contenant du radium dans les bureaux de la CCSN à Mississauga. Ces éléments ont été envoyés à l'installation de stockage du Bureau aux laboratoires d'EACL, à Chalk River. En Alberta, quelque 300 cadrans contenant du radium ont été entreposés dans un même endroit en vue de leur expédition ultérieure à l'installation de stockage de Chalk River.

Programme des déchets courants

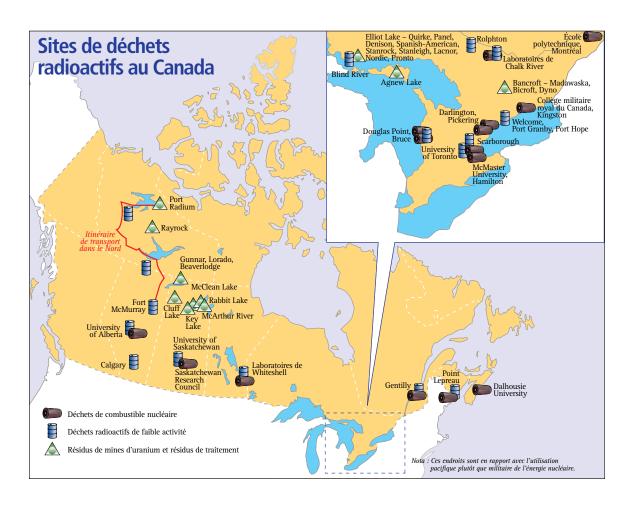
Les déchets courants sont des DRFA découlant d'activités nucléaires autorisées dont les producteurs sont tenus responsables. Au nombre de ces producteurs, on trouve des compagnies d'électricité, des organismes de recherche nucléaire, des fabricants de combustible nucléaire, de même que les producteurs et utilisateurs de radio-isotopes à des fins médicales et autres. On compte environ 600 000 m³ de ces déchets au Canada et les déchets produits sont de l'ordre de 4 000 m³ par an.

Dans le cadre du Programme des déchets courants, le Bureau fournit des données à RNCan pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales visant le stockage provisoire et permanent de ces déchets. Le Bureau aide également RNCan à honorer ses engagements auprès d'organismes internationaux tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'énergie nucléaire (AEN).

Activités en 2000-2001

• Le Bureau, agissant pour le compte de Ressources naturelles Canada (RNCan), a continué de fournir un soutien technique général pour les réunions du groupe de travail de l'OCDE/AEN sur la restauration de l'environnement près d'installations de mines et de traitement d'uranium. Le groupe a maintenant terminé ses travaux et produit un rapport préliminaire. L'AEN prévoit publier le rapport final en 2001.

- RNCan a désigné le Bureau comme centre de liaison officiel (coordonnateur pour le Canada) pour appuyer le nouveau programme de l'AIEA en vue d'établir une base de données sur la gestion des déchets à accès Internet. Cette base de données fournira l'information requise par la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible irradié et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (qui entrera bientôt en vigueur) et l'Indicateur de développement durable pour la gestion des déchets radioactifs des Nations Unies, qui constitue un suivi de l'Action 21. On s'attend du Bureau qu'il recueille des données des compagnies d'électricité d'origine nucléaire, d'EACL, des compagnies de production d'uranium et d'autres producteurs de déchets radioactifs. Le Bureau a commencé à consulter les principaux intéressés sur la façon de mettre à jour sa base de données afin qu'elle soit compatible avec la nouvelle base de données à accès Internet de l'AIEA.
- Le Bureau a amorcé un processus d'évaluation des activités de déclassement et de gestion des déchets des grands producteurs de déchets radioactifs au Canada. La dernière étude remontait à 1992. Ressources naturelles Canada se sert de ces renseignements dans ses rapports aux organisations internationales comme l'OCDE/AEN et l'AIEA. La collectivité technique et le public canadiens recherchent aussi des renseignements similaires.



Programme d'information

Le Bureau fournit de l'information sur les DRFA au Canada. Le Bureau national situé à Ottawa et le Bureau des services techniques à Port Hope, en Ontario, répondent aux demandes de renseignements reçues par téléphone, par courrier électronique, par la poste et en personne. Les bureaux ont diffusé des renseignements sur la gestion des déchets radioactifs de faible activité au Canada.

Le Bureau répond également aux demandes de renseignements provenant de propriétaires d'habitations sur les niveaux de rayonnement sur les principaux sites de déchets antérieurs au Canada. En 2000-2001, il a répondu à quelque 500 demandes de renseignements provenant surtout de la région de Port Hope.

En décembre 2000, le Bureau a lancé son site web, que l'on peut visiter à l'adresse www.llrwmo.org.

Personnel du Bureau

(le 31 mars 2001)

Directeur

Robert Zelmer (Ottawa)

Directeur, Programme technique, Projets spéciaux

Pab De (Ottawa)

Directeur, Programme technique,

Ingénierie et exploitation

Glenn Case (Port Hope)

Spécialiste en gestion de projets

Gary Vandergaast (Ottawa)

Agente des communications

Sue Stickley (Port Hope)

Spécialiste scientifique

Poste vacant

Spécialiste technique

Poste vacant

Superviseur technique

Mark Gardiner (Port Hope)

Analyste technique

Ted Rowden (Port Hope)

Analyste technique

Susanne Ledgard (Port Hope)

Adjoint technique

Michael Owen (Port Hope)

Adjointe administrative

Teena Valentonis (Ottawa)

Adjointe administrative

Sharon Pickering (Port Hope)

Adjoint administratif

Poste vacant

Adjointe de bureau

Monique Rhéaume (Ottawa)

Analyste financière

Sylvie Beauchamp (Ottawa)

Rétrospective financière

Conformément à une entente de recouvrement des coûts (protocole d'entente), Ressources naturelles Canada vire des fonds à EACL pour le fonctionnement du Bureau. Le Plan d'activités annuel que le Bureau soumet pour approbation à RNCan avant le début de chaque exercice est le principal document de planification. Ce plan précise comment donner suite aux priorités de RNCan sans dépasser les fonds disponibles. Les priorités sont modifiées pendant l'exercice à la suite d'examens trimestriels auxquels procèdent le personnel du Bureau et celui de la Division de l'uranium et des déchets radioactifs de RNCan.

La comptabilité et le système de contrôle financier du Bureau sont conformes aux politiques et méthodes de contrôle d'EACL. Celles-ci garantissent l'obtention en temps utile de données financières fiables et précises. Les états financiers inclus dans le présent rapport annuel donnent les coûts d'exploitation du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité jusqu'au 31 mars 2001.

Le tableau 1 montre comment les fonds obtenus de RNCan ont été utilisés pour les secteurs sur lesquels le Bureau se concentre dans le cadre de son mandat.

Tableau 1 Dépenses financées par RNCan en 1999-2000 et en 2000-2001 (en milliers de dollars)

Programmes	1999-2000	2000-2001
Programme des déchets antérieurs		
Surrey	2 398	101
Port Hope – Gestion intérimaire des déchets radioactifs	276	267
Région de Port Hope – Gestion de longue durée	98	499
Scarborough	5 *	_
Itinéraire de transport dans le Nord	128	199
Autres sites en général	102	239
Total partiel : Programme des déchets antérieurs	3 007	1 305
Programme des déchets courants	123	76
Programme d'information	105	135
Gestion, administration et services de soutien	568	383
Total du financement de RNCan	3 803	1 899

^{*} Le gouvernement de l'Ontario a fourni des fonds supplémentaires pour ce projet.

Tableau 2 Financement ne provenant pas de RNCan en 1999-2000 et en 2000-2001 (en milliers de dollars)

Total du financement ne provenant pas de RNCan	56	70
Autres sources de financement	20	40
Scarborough – Financement du gouvernement de l'Ontario	36	30
Programmes	1999-2000	2000-2001

1999-2000

2000-2001

Figure 1a : Dépenses financées par RNCan en 1999-2000 (en milliers de dollars)

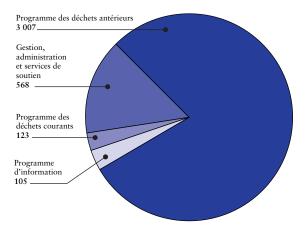


Figure 2a : Dépenses financées par RNCan en 2000-2001 (en milliers de dollars)

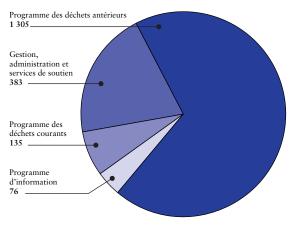
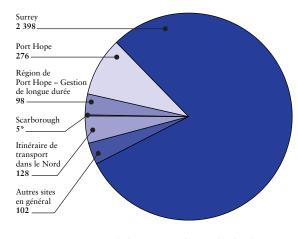


Figure 1b : Dépenses financées par RNCan en 1999-2000 (en milliers de dollars) – Programme des déchets antérieurs



* Le gouvernement de l'Ontario a fourni des fonds supplémentaires pour ce projet.

Figure 2b : Dépenses financées par RNCan en 2000-2001 (en milliers de dollars) – **Programme des déchets antérieurs**

